



Vente indivision/ recuperer un apport

Par **carole**, le **26/02/2012 à 11:06**

Bonjour,rnrnVoici ma question : rnj' ai achete un premier appartement en indivision avec mon compagnon (union libre) , son apport etait plus important que le mien et les parts etaient de 44%-54%, meme si nous remboursions les memes mensualites. Nous avons fait une grosse plus value a la revente, que nous avons injecte dans notre second achat, toujours en indivision, a 50%-50% cette fois ci. Aujourd'hui, nous nous separons et la maison vient d'etre vendue. Mon compagnon me reclame son apport initial avec une reevaluation par rapport a la plus value...mais il n'y a aucune trace de son apport chez le notaire au second achat. A t-il le droit de me reclamer cette plus value? rnrnMerci de votre aide.

Par **francis050350**, le **01/03/2012 à 14:21**

Bonjour , En droit sur le second achat , chacun reprend ses apports soit 50/50.rndans une situation de concubinage il n'y a pas de reprises et de récompense comme dans un mariage dissous par divorce ou décès ou à la dissolution on établit un compte des droits réciproques .rnla seule possibilité pour votre compagnon est la revendication d'une créance sur un tiers(vous) à condition qu'elle ne soit pas prescrite .(5 ans)